

MANUTENTIONNAIRE (F/H)



LE MÉTIER

Les missions des manutentionnaires consistent principalement à procéder à la **manipulation complète des marchandises** placées sous sa responsabilité et qu'il ou elle doit réceptionner, stocker, déplacer ou encore ranger selon les besoins de son employeur.

Il ou elle commence donc par prendre livraison des marchandises. Particulièrement méticuleux-se, le ou la manutentionnaire devra s'assurer de la qualité et de la quantité de ces dernières, soit vérifier leur état et les comptabiliser avant d'éventuellement les trier si nécessaire.

Doté-e d'une **excellente condition physique**, le-la manutentionnaire doit alors procéder au convoiement des marchandises depuis la zone de réception jusqu'à l'endroit où elles seront stockées de manière provisoire (avant renvoi vers une autre destination) ou rangées de manière plus définitive, par exemple dans un rayon de grand magasin

Le **déplacement des marchandises** peut s'effectuer aussi bien manuellement qu'à l'aide d'engins non-motorisés ne nécessitant pas de permis de

conduite (transpalette, diable, chariot tracteur ...) ou motorisés (chariots élévateurs ou autres engins de levage, gerbeurs ou transpalettes électriques). La conduite de chariots motorisés requiert de passer un certificat supplémentaire permettant de devenir manutentionnaire cariste.

Le ou la manutentionnaire s'assure enfin que les **produits sont correctement rangés** à l'endroit qui leur est destiné, et dans le respect à la fois des règles d'hygiène comme des conditions élémentaires de sécurité.

On peut également en certaines occasions demander au manutentionnaire de participer à des missions d'inventaires ou à l'installation de mobiliers et autres éléments techniques.

COMPÉTENCES CLÉS



Normes d'hygiène et de sécurité



Maîtrise des gestes et postures de la manutention



Conduite d'engins non motorisés

QUALITÉS PERSONNELLES



Condition physique



Rigueur



Dynamisme



MANUTENTIONNAIRE (F/H)

FORMATION

Les postes de manutentionnaire sont accessibles a priori sans formation particulière. Un ouvrier manutentionnaire peut ensuite évoluer rapidement vers des responsabilités d'encadrements pour les titulaires d'un **CAP en Magasinage** ou **Distribution Vente**, ou encore d'un **titre professionnel (TP) d'Agent Magasinier**, idéal pour ceux qui en font un véritable projet professionnel.

L'obtention d'un **CACES** (pour Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité) est en revanche obligatoire pour occuper des fonctions de manutentionnaire-cariste et conduire des engins motorisés. Le ou la manutentionnaire peut aussi se tourner vers des responsabilités de préparation des commandes.

CACED

CAP EN MAGASINAGE

TITRE
PROFESSIONNEL
D'AGENT
MAGASINIER

CAP EN
DISTRIBUTION
VENTE

RÉMUNÉRATION

Le travail de manutentionnaire est rémunéré généralement en début de carrière aux **alentours du SMIC, soit 1700 euros bruts mensuels**. Avec quelques années d'expériences, un-e manutentionnaire peut espérer gagner **2000 euros bruts mensuels**, soit un salaire annuel de 24 000 euros hors primes éventuelles.

20 000 À 22 000 € BRUT/AN



© Shutterstock - 11/23